

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de DENNEY**  
**Du 10 juillet 2018 à 20h00**

**Nombre de conseillers en exercice : 13**

**Nombre de conseillers présents : 9**

L'an deux mil dix-huit, le dix du mois de juillet à 19 heures 00 minute, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de DENNEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Paul MORGEN, Maire.

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint, il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Mme SCANZI Sylvie est nommée secrétaire de séance.

**Présents :** M. MORGEN Jean-Paul, M. ROMANO Stéphane, M. BESANCON Germain, Mme GRUSS Virginie, M. PAILLARD Bertrand, M. PERIAT Fabrice, M. GROSJEAN Hervé, Mme SCANZI Sylvie, Mme GARCIA Françoise.

**Absents excusés :**

M. OTTIGER Jean-Claude donne procuration à M. MORGEN Jean-Paul

**Absents non excusés :**

M. FLEURY Sylvain, M. DE SOUSA Claude, M. NACER Boudjema

M. le Maire propose au Conseil d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Territoire d'Energie 90 – convention de mise à disposition du service informatique.

Le Conseil, à l'unanimité autorise le Maire à modifier l'ordre du jour.

**Ordre du jour :**

1 – Approbation PV du 13 juin 2018

2 - Modifications règlement et convention d'utilisation de la salle du CLA

3 – Personnel communal : modifications des postes

4 – Territoire d'Energie : convention de mise à disposition du service informatique

5 – Questions et informations diverses

**1 – Approbation PV conseil du 13 juin 2018**

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal en date du 13 juin 2018. Mme Virginie GRUSS fait remarquer qu'au point 6 le plan de financement n'a pas été évoqué lors du conseil.

M. le maire précise qu'il a présenté les devis et la demande de subvention qui devrait compléter les fonds propres du budget.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sous condition de la remarque émise par Mme Virginie GRUSS Et la réponse apportée par le maire.

**2 – Modifications règlement et convention d'utilisation de la salle du CLA**

M. le Maire expose : Mme REINHART Déborah est nommée régisseur titulaire de la régie multi-services.

Il propose au Conseil de modifier le règlement et la convention d'utilisation de la salle du CLA. Tous les paiements seront déposés par les locataires auprès du régisseur en mairie.

Le conseil, à l'unanimité décide :

- De modifier la convention d'utilisation de la salle du CLA aux paragraphes suivants :
  - Période d'utilisation – Nombre de participants : modification des horaires –
    - Du vendredi : Remise des clés à 16 h 00
    - entrée à 19 h 00
    - Au lundi : remise des clés 8 h 30
  - **Réservation – Etat des lieux** : Montant versé à la réservation (50 % du montant total de la location)..... € ajout de la phrase suivante :  
**Les 50 % restants (accompagnés éventuellement du montant des dégradations et/ou pertes de matériel) devront être versés en mairie après le retour des clés auprès du régisseur.**

- **Caution** : dépôt d'un chèque de caution à la réservation d'un montant de 400 € ajout de la phrase suivante :

**Qui sera restitué dans un délai d'un mois.**

- De modifier le règlement de la salle aux articles suivants :
- Article 10 – Redevance : le versement d'une caution et d'un acompte ajout de la phrase suivante :  
De 50 % du montant total de la location.

### **3 – Personnel communal : modifications des postes :**

M. le Maire informe le conseil de la nomination au grade de rédacteur de l'agent actuellement en poste en mairie à temps complet.

Afin de pouvoir nommer cet agent sur ce poste, il propose d'ouvrir un poste au grade de rédacteur territorial 35/35<sup>ème</sup> et de fermer son poste actuel.

Le conseil, à l'unanimité, DECIDE :

D'ouvrir un poste de rédacteur territorial 35/35<sup>ème</sup> au grade de rédacteur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018

DECIDE de fermer un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>

Concernant le poste à l'accueil, le Maire rappelle que l'agent en place est en CDD, il propose d'ouvrir un poste à temps non complet 17.5/35<sup>ème</sup> afin de pouvoir nommer cet agent sur ce poste.

Le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir un poste d'adjoint administratif territorial 17.5/35<sup>ème</sup> au grade d'adjoint administratif au 1<sup>er</sup> septembre 2018

### **4 – Territoire d'Energie 90 : convention de mise à disposition du service informatique**

M. le Maire propose de renouveler la convention de mise à disposition du service informatique avec Territoire d'Energie 90 (convention signée auparavant avec le SIAGEP).

La cotisation à renouveler avec les mêmes prestations pour 2018 serait de 3 381.77 €.

Des nouvelles prestations sont à ajouter :

- DPD 297.50 € - connecteur impôts 49.00 € - saisine par voie électronique 270.00 €.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 3 998.27 €.

Le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler la convention de mise à disposition du service informatique avec toutes les options

### **5 – Questions et informations diverses**

- Devis podium pour la salle communale : 4 000 €
- 5 corbeilles murales : 366 €
- Pare ballon (poteaux + filet + câbles acier) filet de 3 m 30 :  
70 m linéaires sans grillages en soubassement : 6 300 € - 70 m avec grillage en soubassement  
12 000 € - filet d'environ 4 m de haut  
Le conseil à l'unanimité décide de faire installer un pare ballon dans la cour de l'école pendant les congés scolaires soit sur 40 mètres linéaires.
- Emplacement stationnement voitures pour le restaurant « mémé liesel »  
Proposition faite au propriétaire du restaurant : 10000 € de travaux pour combler le fossé, et création d'un passage piétons avec éclairage.  
Proposition restée sans réponse, une lettre avec AR sera adressée prochainement aux propriétaires du restaurant.
- Nouveau dépôt sauvage sur le terrain situé à côté du parking grande rue., une personne ayant communiqué le numéro d'immatriculation du véhicule, le maire a porté plainte pour dépôt sans autorisation.

La séance est levée à 20h00

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie.